

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du 10 MARS 2022 à
20H30**

MAIRIE 2 Place du Bourg 22200 TREGONNEAU

Tel: 02 96 43 25 18

Courriel : mairie.tregonneau@wanadoo.fr

**PRESENTS : CARADEC-BOCHER Stéphanie, JOURDEN Ludovic, QUEMENER
GUILLOU Aurélie, HUET Alain, LABAT Gildas, LE DU Pascal, THOMAS Christian,
LABARRE Magalie, EVEN Marina, GUILLOU Didier, ROLLAND Christophe,
HENRY Ludivine, ROPERS Manon.**

**ABSENTS : ROLLAND Mathilde (procuration à HENRY Ludivine), MAUDET DE
PENHOUET Hélène.**

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance: Aurélie QUEMENER-GUILLOU

Assistaient également à la séance :

Mr Jérémie PICHOT Secrétaire de Mairie.

ORDRE DU JOUR

1. Vote du compte rendu de la séance précédente.
2. Demande de subventions des associations.
3. Demande de subventions de clubs concernant les enfants de la commune.
4. Demande de versements forfaits scolaires de l'école DIWAN de Guingamp.
5. Modification du règlement intérieur de la cantine scolaire et du transport scolaire.
6. Suppression de la régie Photocopie.
7. Choix de l'entreprise concernant l'aménagement de la rue de la Mairie
8. Questions diverses.

Traitement de l'ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Il peut être mis en diffusion.

2. Demande de subvention des associations :

Après en avoir pris connaissance de toutes les demandes de subventions que la commune a reçu, le Conseil Municipal a souhaité que la totalité des montants alloués aux associations l'année précédente soit reconduite.

Type	Association	Siège	Objet	Versée en 2021	Versée en 2022
Santé	Les matelots de la vie	Pornichet	Pour les enfants en rémission	50	50
	Don de sang	Guingamp		50	50
	ADAPEI 22	Plérin	Aide aux personnes handicapées et fragilisée	50	50
	Didj22	Plérin	Association Jeunes diabétiques	50	50
	Centre d'aide alimentaire	Guingamp		202	231

	PICA	Guingamp	Pompiers International des CA	50	50
	Restaurants du cœur			100	100
	FNACA	St-Brieuc	Anciens combattant Afr Nord	90	90
	UFAC	Paris	Anciens combattants	90	90
Local	UST+ école de foot (410€)	Trégonneau	Football	1980	1980
	Amicale laïque+ jouets de Noël	Trégonneau		1700	1700
	Chasse	Trégonneau		130	130
	Comité des fêtes	Trégonneau		400	400
	Danse bretonne	Trégonneau		200	200
	Gym Squif	Squiffiec	Gymnastique	100	100
	Amicale Cyclo Touriste	Squiffiec	Cyclo tourisme	140	140
TOTAL				5 382 €	5 411 €

A cela s'ajoute :

Le centre aéré de Bégard où une demande de participation de 1 000€ est obligatoirement votée chaque année.

La subvention au centre aéré de Bégard sera ajustée en fonction du nombre d'enfants de la communes concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à verser des subventions aux associations ci-dessus.

3. Demande de subvention de clubs concernant les enfants de la commune :

La commune a été sollicité par différentes associations concernant une demande de subventions lorsque que des enfants de la commune en font partis.

Madame le Maire propose de verser 10 € par enfants, comme l'an passé.

Armor Basket Club	Pabu		10€/enfant	50	Gaydu Owen, Naia Labarre Kaly, Fiona, Bocher Gabriel
Studio Danse	Guingamp	Danse, forme, chorégraphie	10€/enfant	10	Lefeuvre Hanaë
Les steredenn d'armor	Ploumagoar	Twirling	10€/enfant	30	Labarre Anouk, Savéan Louanne, Le Gall Lia
Club des nageurs Guingampais	Guingamp	Natation	10€/enfants	10	Labarre Kaly
Grâces Twirling Club	Grâces	Twirling	10€/enfants	10	Le péron Lise
L'atelier chorégraphique	Pabu	Ecole de danse	10€/enfant	10	Bocher Nina
TOTAL				120€	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire de procéder aux versements des subventions aux clubs ci-dessus.

4. Demande de versement forfait scolaire de l'école DIWAN de Guingamp :

Madame le Maire informe le Conseil que la mairie a reçu à plusieurs reprises ces derniers mois des courriers de l'école DIWAN de Guingamp. Le premier courrier est daté du 01 octobre 2021, puis du 24 novembre 2021 et enfin du 26 février 2022.

L'école nous informe que deux enfants habitent Trégonneau et fréquentent leur établissement. Un élève est en PS1 et l'autre en PS2.

Les enfants concernées sont SAGETTE Malo né le 15 février 2018 et sa sœur SAGETTE Enola née le 18 mars 2019.

Le coût moyen pour un élève de classe maternelle est de 1 406.06 € soit pour 2 enfants 2 812.12 € selon la préfecture des Côtes d'Armor.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de refuser de participer financièrement au fonctionnement de l'école DIWAN de Guingamp considérant que la commune de Trégonneau a sur son territoire une école publique avec toutes les structures adaptées.

5. Modification du règlement intérieur de la cantine scolaire :

Le Conseil Municipal décide de modifier le règlement intérieur afin d'interdire les appareils numériques.

Lors de la rentrée scolaire dernière, certains enfants ont été surpris avec un smartphone dans le car par le personnel communal.

Il apparait donc essentiel de notifier aux enfants comme aux parents, que les smartphones, téléphones ou tablettes sont strictement interdits dans le cadre scolaire et périscolaire depuis la loi du 3 août 2018.

Dans les écoles maternelles et élémentaires, l'usage du mobile par les élèves est prohibé en permanence, dans l'enceinte des établissements comme lors des activités liées à l'enseignement qui ont lieu à l'extérieur.

Les smartphones ou autres appareils numériques saisis seront à récupérer par les parents au secrétariat de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'interdire tout appareil numérique pendant le temps périscolaire.

6. Suppression de la régie photocopie :

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la régie photocopie est de moins en moins active et propose que les photocopies d'ordre administratives soient délivrées gracieusement aux administrés. Du fait de la gratuité des photocopies, l'existence de la régie n'est plus utile.

Madame le maire propose donc au conseil municipal de supprimer la régie photocopie.

De ce fait, la commune de Trégonneau ne possède plus de régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer la régie photocopie.

7. Choix de l'entreprise concernant l'aménagement du bourg :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'aménagement de la rue de la Mairie s'avère nécessaire et fait partis du plan d'aménagement du bourg.

Un marché public a été lancé le 19 janvier dernier sur la plateforme MEGALIS.

Quatre entreprises ont remis leurs plis, Colas, Eurovia, Armor TP et Eiffage.

Le bureau d'étude ING Concept, mandaté par la mairie, a transmis son rapport d'analyse des offres.

Madame le Maire expose toutes ces propositions et propose au Conseil Municipal de voter pour la plus avantageuse à savoir Eurovia.

Voici le tableau d'analyse des offres :

COMPARATIF ET ANALYSE DES OFFRES

DESIGNATION DES TRAVAUX	COLAS	ARMOR TP	EUROVIA	EIFFAGE	MOYENNE	ESTIMATIF
1 Voirie	89 479,90 €	75 307,50 €	63 648,00 €	103 438,50 €	82 968,48 €	74 500,00 €
2 Réseau Eaux pluviales	29 170,89 €	31 920,00 €	24 397,70 €	36 792,00 €	30 570,15 €	28 500,00 €
3 Signalisation	1 779,72 €	3 150,00 €	1 820,00 €	2 105,00 €	2 213,68 €	2 000,00 €
4 Aménagement paysager	5 196,10 €	9 660,00 €	8 114,25 €	10 770,00 €	8 435,09 €	5 000,00 €
MONTANT TOTAL HT	125 626,61 €	120 037,50 €	97 979,95 €	153 105,50 €	124 187,39 €	110 000,00 €
TVA 20,00%	25 125,32 €	24 007,50 €	19 595,99 €	30 621,10 €	24 837,48 €	22 000,00 €
MONTANT TOTAL EURO TTC	150 751,93 €	144 045,00 €	117 575,94 €	183 726,60 €	149 024,87 €	132 000,00 €
remarques	RAS	RAS	RAS	RAS		
prix selon le marché de base (50%)	39,00	40,81	50,00	32,00		
valeurs technique (30%)	30,00	30,00	30,00	30,00		
Indications concernant la provenance des principales fournitures (10)	ok (10)	ok (10)	ok (10)	ok (10)		
sécurité pendant les travaux (5)	ok (5)	ok (5)	ok (5)	ok (5)		
gestion des riverains et de la circulation (5)	ok (5)	ok (5)	ok (5)	ok (5)		
moyens humains pour réaliser le chantier (5)	ok (5)	ok (5)	ok (5)	ok (5)		
moyens techniques pour réaliser le chantier (5)	ok (5)	ok (5)	ok (5)	ok (5)		
délais (20%)	19,450	18,550	20,000	17,300		
décal de réalisation des travaux (10) (-0,25 point / semaine)	9,750	8,750	10,000	9,500		
Délai : (12 semaines maximum)	6 semaines	10 semaines	5 semaines	7 semaines		
début des travaux souhaité par la commune : COURANT AVRIL 2022 (5) (-0,1 point / semaine)	4,7	4,8	5,0	2,8		
LE 25/04/2022	LE 19/04/2022	LE 04/04/2022	LE 05/09/2022			
planning détaillé (5)	5,0	5,0	5,0	5,0		
ok	ok	ok	ok	ok		
TOTAL	89,446	89,362	100,000	79,298		
classement	3	2	1	4		

Proposition du maître d'œuvre
Le bureau d'études ING CONCEPT propose d'attribuer le MARCHÉ à l'entreprise EUROVIA, entreprise la mieux disante.

ING CONCEPT
Siège social : 15, rue Joachim Du Bellay - 29 400 Landivisiau
SARL au capital de 8000 € - N°SIRET : 479 061 574 00022 RCS Morlaix

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le choix de l'entreprise Eurovia dans le cadre de l'aménagement de la rue de la mairie, autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce choix.

QUESTIONS DIVERSES :

Vote du Budget 2022 :

Madame le Maire informe les conseillers que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 1^{er} avril à 18h30 et sera notamment consacré au budget. La commission des finances sera convoquée la semaine précédente.

Travaux rue de la Mairie :

Monsieur Pascal Le Du informe l'Assemblée que le broyage des sapins a déjà été effectué.

Travaux Hangar Communal :

Monsieur Pascal Le Du annonce aux Conseillers la nécessité d'installer un grillage tout autour du périmètre du futur hangar communal.

Des vols ont déjà été enregistré par le passé. C'est une demande émise par l'agent communal.

Un portail sera installé en 2023, et en cas de nécessité, il sera possible d'équiper le site d'une caméra de surveillance.

L'ordre du jour ayant été entièrement traité, Madame le Maire remercie tous les conseillers et lève la séance à 21h20.